

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2010-0151/PR/MEFPCP portant affectation d'un terrain sise à PK 12 au profit de "EAST AFRICA HOLDING".

n° 2010-0151/PR/MEFPCP

Ministère

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES, ET DE LA
PLANIFICATION, CHARGÉ DE LA PRIVATISATION

Date de publication

14 mars 2010

Numéro JO

n° 5 du 15/03/2010

Date du numéro

15 mars 2010

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La Constitution du 15 septembre 1992

VU Le Décret n°2008-0083/PRE du 26 mars 2008 portant nomination du Premier Ministre

VU Le Décret n°2008-0084/PRE du 27 mars 2008 portant nomination des membres du Gouvernement

VU Le Décret n°2008-0093/PRE du 03 avril 2008 fixant les attributions des Ministères

VU La Loi n°173/AN/91/2ème L du 10 octobre 1991 portant organisation du Domaine Privé

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 09 mars 2010.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

Il est affecté à titre onéreux à la société "EAST AFRICA HOLDING" une parcelle de terrain d'une superficie de 100.000 m² environ sise à PK 12, sur la voie 19.

Article 2

Le coût par mètres carrés de ce terrain est de 1000 FD.

Article 3

Cette parcelle de terrain est destinée à l'implantation du centre des opérations de la société « EAST AFRICA HOLDING ».

Article 4

Dans le mois de la date du présent Arrêté la Directrice des Domaines fera remise de ladite parcelle à la Société "EAST AFRICA HOLDING". Un procès verbal de cette opération sera dressé, lequel comportera l'évaluation du terrain affecté ainsi que la détermination de ses limites.

Article 5

Le présent Arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH